



Commune de Montreux

Montreux le 11 juin 2008

RAPPORT
Au conseil Communal de Montreux
de la Commission des Finances

Sur le préavis 09^{bis}/2008 de la Municipalité au conseil Communal de Montreux sur les comptes pour l'année 2007.

Président rapporteur : M. Grégoire Furrer

Membres : Mmes Georgette Morisod
Priska Gaillet
MM Daniel Manzini
Jean-Bernard Kammer
Bernard Tschopp
Pierre-André Spahn
Yves Cornaro
Stéphane Barbey
Patrick Millasson
Alexandre Staeger

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission des finances a consacré deux séances à l'étude des comptes de l'année 2007, soit les 19 mai et 2 juin 2008.

Les membres permanents de la CoFin étaient tous présents lors de la 1^{ère} séance. Lors de la 2^{ème}, M. André Groux a remplacé Mme Gaillet et MM. Millasson et Barbey ont été excusés. MM. Pierre Salvi, Syndic de Montreux et Alain Feissli, Municipal, étaient présents aux deux séances. M. Pierre Neyroud, Chef de service des finances a participé à la séance du 19 mai et M. Vincent Rihs, chef de la comptabilité à celle du 2 juin.

Les Procès-verbaux des séances ont été, comme à l'accoutumé, tenu avec brio par Mme Jacqueline Burri que nous remercions chaleureusement.

Les commissaires ont rappelé leurs intérêts comme suit :

Pierre-André Spahn : Caissier de la Fondation du Festival du Rire, de l'Association des Amis du Festival de Jazz, membre de la SICOM

Bernard Tschopp : Président de la société des Hôteliers Montreux-Vevey, membre du comité MVT.

Yves Cornaro : Président du Marché de Noël.

Daniel Manzini : Président des vétérans du Montreux-Sports

Grégoire Furrer : Président-fondateur du Montreux Festival du Rire et du Montreux Mobile and Entertainment Festival.

Jean-Bernard Kammer : Caissier de l'association de la Barque des enfants.

Stéphane Barbey : Membre de la société des intérêts des Avants (SIA)

Alexandre Staeger : Administrateur du site du Conseil Communal

La Municipalité confirme d'emblée par la voie de son Syndic les informations parues dans la presse concernant le remaniement des dicastères et notamment celui qui touche le département des finances repris par M. Alain Feissli. Puis, elle présente les comptes 2007. Ceux-ci sont très bons et présentent un excédent de recettes de CHF 9'394'674,51 par rapport à une perte prévisible de CHF 451'400.- pour une marge d'autofinancement de CHF 13'682'128,93.

La Municipalité propose d'utiliser l'excédent de recettes pour, d'une part, amortir les objets relatifs au ménage communal, qui peuvent l'être encore et d'autre part pour augmenter le poste « Entretien du patrimoine » de CHF 5'205'233,15 et « investissements futurs » de CHF 1'018'890,83.

Il est rappelé qu'il n'est pas dans l'intérêt financier de la Commune d'amortir certains investissements qui font partie d'un décompte intercommunal pour continuer à recevoir la quote-part des autres partenaires.

La Municipalité précise en outre être confiante dans la santé économique de la Commune pour 2008, en tout cas, et certainement aussi pour 2009.

Il est relevé que la provision de 6 millions passée dans les comptes 2006 pour la facture sociale cantonale n'a pas été utilisée et que le montant réclamé par l'état, de 2 millions environ, a été passé dans les comptes 2007. Cette manœuvre a permis de réduire d'autant l'excédent de recettes.

A la lecture des comptes il apparaît également que le concept de Police Riviera procure une bonne surprise, puisque, globalement, il en ressort un coût moindre que prévu à la charge de la Commune. Les commissaires se réjouissent de cet état de fait.

Lors d'un premier tour de table, où peu d'éléments ont nécessité de longues interventions, au vue de la situation financière de la Commune, certains commissaires ont quand même affirmé leur étonnement quant à la différence entre le budget présenté et les comptes réalisés, notamment au niveau des recettes. D'aucun se demandent si la Municipalité ne noircit pas volontairement le tableau budgétaire. Ce à quoi il est répondu qu'il est toujours difficile de prévoir les recettes et que la Municipalité s'attelle chaque année à présenter un budget réaliste qui tienne compte des éléments connus au moment de sa planification.

Le chef de service, qui supervise là ses derniers comptes – la commission en profite pour le remercier et le féliciter pour son engagement au sein de notre Commune – attire l'attention de la Commission sur l'impôt canin. Selon lui, et sans que la Commission ait pu vérifié cette allégation, 40% des propriétaires de chiens ne paieraient pas cet impôt ? Etant donné que ce dernier ne représente qu'une broutille dans les recettes, environ 70'000 CHF, le chef de service se demande s'il ne faudrait pas abolir cette taxe. Certains commissaires sont effectivement surpris d'une telle disparité entre propriétaire de chiens. Le Municipal Alain

Feissli rappelle cependant que ce problème pourrait se résoudre lorsque le Canton de Vaud, qui est le dernier Canton à ne pas l'avoir encore fait, changera son règlement pour pouvoir communiquer aux Communes le fichier central qui gère l'ensemble des chiens, qui, selon la loi, doivent tous avoir une puce électronique.

Ensuite, la Commission passe en revue page par page le préavis et liste un ensemble de questions auxquelles la Municipalité et ses services ont répondu soit sur le siège, soit par courrier, soit lors de la 2^{ème} séance. La Commission s'est globalement satisfaite des réponses. La liste des questions et des réponses abordées par la Commission est d'ailleurs annexée au présent rapport.

Parvenu à la fin de ses travaux, la Commission opère un deuxième tour de table. Certains commissaires reviennent sur la nécessité de baisser le taux d'imposition pour faire profiter les contribuables montreusiens de l'excellente santé financière de la Commune. D'autres s'accordent sur le fait qu'un geste doit être fait envers la population, mais pas à travers la baisse d'impôts pour ne pas péjorer encore la facture liée à la péréquation sociale. Existe-t-il d'autres moyens d'en faire profiter les habitants, s'interrogent-ils ?

Des commissaires pensent qu'il faut profiter de nos résultats pour investir dans nos infrastructures, touristiques notamment, en lançant sans tarder la refonte du quartier de la Rouvenaz, d'autres demandent plus de provisions à l'entretien du patrimoine, pour parer à un éventuel changement conjoncturel qui péjorerait ce secteur. Il est vrai que les commissaires ont en tête le taux d'inflation qui flirte les 3.6% en Suisse et s'attendent à des lendemains moins enchanteurs. Un commissaire s'inquiète du secteur culturel et événementiel, si important pour notre Commune et souhaite qu'une provision pour ce secteur soit constituée. La Municipalité rappelle qu'une provision intitulée « *provision pour participation à des sociétés publiques* » existe déjà et sert parfaitement au but proposé. Le commissaire, étant donné la réponse municipale propose néanmoins d'augmenter la provision existante et dépose l'amendement suivant : "verser sur le compte 9281.180 "*provision pour participation à des sociétés publiques*" un montant de CHF 1,4 millions pour la porter à 4 millions, en diminuant d'autant la provision pour l'entretien du patrimoine". Au vote, cet amendement est rejeté par 4 voix pour et 5 voix contre.

Un deuxième amendement est proposé concernant le point deux des conclusions du préavis, à savoir : "*d'en donner décharge sous réserve des conclusions de la Cour des Comptes*". Cet amendement est accepté à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote, et c'est à l'unanimité que la Commission des Finances accepte les comptes 2007.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 09/2008 de la Municipalité du 9 mai 2008 sur les comptes communaux 2007,

Oùï le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cette affaire a été portée à l'ordre du jour,

Décide

1. d'approuver les comptes communaux 2007.
2. d'en donner décharge à la Municipalité, sous réserve de la conclusion de la cour des comptes.



Grégoire Furrer
Président

COMMISSION DES FINANCES

Questions – réponses / comptes 2007

Compte 100/3170 – Frais de réception : il y a eu effectivement une augmentation des réceptions sur l'année

Compte 101/3071 - Caisse de retraite : en 2006, il y a eu deux nouveaux retraités, d'où le gros montant, mais depuis, cela se stabilise. Ce compte est à mettre en relation avec le compte de participation à la caisse de retraite qui capitalise ces montants qui sont ensuite récupérés et mis dans la caisse communale.

Compte 110/3185 – Honoraires : plusieurs avis de droit ont dû être demandés, en fonction de diverses affaires, notamment "Les Bosquets"; au budget, il est mis un montant approximatif qui doit être ensuite adapté en fonction des affaires en cours. La liste détaillée est donnée en circulation.

Compte 110/3193 – Cotisations : Il s'agit de cotisations à des associations directement gérées par l'Administration générale. Chaque service a son poste de cotisations.

Compte 110/4311 – Émoluments de chancellerie : lors de l'élaboration du budget, les chiffres 2006 n'étaient pas encore connus, d'où cette grosse différence entre budget et comptes.

Compte 130/3092 – Frais de recherche de personnel : ce poste comprend les frais pour l'ensemble du personnel communal.

Compte 160/3809 – Virement provision : il s'agit d'une provision pour les jeux internationaux des écoliers.

Crédits complémentaires : comme soulevé par M. P.A. Spahn, ces crédits ne doivent être votés que pour des imprévus. De plus, selon la loi, le budget ne peut pas être dépassé; par contre, le Conseil communal a donné la compétence à la Municipalité de voter des crédits complémentaires d'un montant maximum de fr. 50.000,-- par cas. En ce qui concerne les immeubles donnés en régie, cette dernière se charge de toute la partie administrative, par contre l'entretien est assumé par la Commune, d'où certains crédits votés pour des imprévus. M. A. Feissli relève de plus que la philosophie actuelle de la Commune est de présenter un budget le plus proche de la réalité; par conséquent on n'a pas de marge de manoeuvre, ou de "coussins", d'où la nécessité de ces crédits complémentaires. Pour M. P.A. Spahn, par question de principe, on devrait limiter ces crédits. M. P. Salvi lui donne l'exemple des manifestations où c'est très difficile de prévoir à l'avance, et M. A. Feissli celui des déneigements; on prévoit un hiver moyen, et ensuite, en fonction de la neige, on doit voter des crédits ou non. S'ensuit alors une large discussion pour savoir s'il faut prévoir un montant de crédits complémentaires au budget ou non. Il s'agit également de vérifier si c'est bien juste que, selon la loi sur les communes, un budget ne peut pas être dépassé, d'où les crédits complémentaires.

Compte 200/4362 – Remboursement de frais : le montant a augmenté par la comptabilisation au chapitre des finances des prestations pour la tenue de la comptabilité pour Sécurité Riviera, l'ORPC, la Taxe de séjour. Il semblait plus logique de mettre ces montants dans ce poste, vu le travail effectué par le service des finances.

Compte 230/3301 – Pertes comptables – SA Compost Riviera : la réponse sera donnée dans une communication lors du prochain conseil communal.

Compte 511/3188 – Frais de transports des élèves : On part sur une estimation en juin, et le nombre d'élèves peut être assez fluctuant, d'où ces différences.

Compte 521/3199 – Dépenses diverses : (3 élèves enclassés dans d'autres villes) ces déplacements sont plutôt liés à des raisons de famille, ou de regroupement familial.

Compte 700/3161 – Loyers du garde-meubles : en réponse sur une éventuelle refacturation de ces loyers, M. A. Feissli rappelle que, selon les droits de bail, on va parfois vers des exclusions. Heureusement la plupart des gens arrive à se reloger chez de la famille ou des amis; quant aux autres, il faut bien prendre en charge leur mobilier. Ce n'est jamais refacturé, car les personnes en question sont pour la plupart insolvable.

Compte 715/3655.00 – Projets régionaux : en réponse concernant une pareille différence entre budget et compte, M. A. Feissli signale que les buts de la RAS sont des buts optionnels, donc pas toujours réalisés.

Compte 800/4111 – Concessions d'utilisation : en réponse sur les conséquences sur ce compte de l'achat des VMCV, M. P. Salvi signale qu'il restera une ristourne sur certaines concessions électriques.